




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-634**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102051-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BAILLEUR SOCIAL
FAMILLE ET PROVENCE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BAILLEUR SOCIAL FAMILLE ET PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le projet est né de la rencontre entre le bailleur Famille et Provence qui souhaitait depuis de nombreuses années développer des jardins familiaux pour ses locataires et l'association PADES qui promeut un modèle de Jardins Familiaux de Développement Social (JFDS), mis en avant par l'association régionale HLM.

Famille et Provence a souhaité pérenniser le travail initié en 2013 par le Centre Social et Culturel La Provence sur le quartier d'Encagnane par le projet Quartier d'Art Espaces des Possibles.

Le centre social avait mobilisé alors les habitants et les locataires du bailleur Famille et Provence du quartier sur des ateliers participatifs ayant pour objectif de réfléchir à améliorer le vivre ensemble et la qualité de vie du territoire.

C'est dans ce cadre qu'un jardin éphémère avait été réalisé en 2013 sur la parcelle du bâtiment Lou Grillet (propriété de Famille et Provence). Le PADES était parvenu à mobiliser 1/4 des habitants pour pérenniser cette expérience par un modèle de jardin adapté aux usages et réalités sociales et économiques ; 25 parcelles ont ainsi été créées et affectées à des locataires de Famille et Provence.

Les objectifs visés :

Les objectifs de cet outil de proximité répondent à de nombreuses problématiques observées sur le quartier :

- Améliorer le lien social dans le quartier,
- Requalifier qualitativement et de manière pérenne des espaces extérieurs,
- Accompagner les locataires sur des problématiques sociales et/ou quotidiennes (alimentation, isolement, etc),
- Développer une dynamique inter-partenariale (associations locales, acteurs sociaux, écoles, collèges et centres aérés, partenaires institutionnels et collectivités) autour d'une volonté commune d'améliorer la cadre et la vie des habitants par ce modèle de ces jardins partagés,
- Améliorer et « humaniser » la relation bailleurs-locataires rassemblés autour de problématiques communes.

Cette expérience doit être pérennisée pour garantir l'équité, par la présence d'un prestataire animateur et le renouvellement, par des modalités d'affectations claires et objectives.

Elle est rendue possible par la construction d'un nouveau modèle économique qui garantit la viabilité de l'expérimentation avec l'ensemble des partenaires et acteurs du projet.

Aussi, ce modèle d'action s'intègre parfaitement dans le pilier habitat et cadre de vie du nouveau contrat de ville 2015-2020.

Les Partenaires financeurs :

L'Acte 1 du projet a été financé, outre le bailleur (31%), par :

- l'État (7%)
- Le Fonds d'Innovation Sociale des entreprises sociales de l'habitat (31%)
- La Région PACA (20%)
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (8%)
- La Ville (3%)

L'Acte 2 de ce projet a pour objectif d'amplifier cette expérimentation .

Ainsi le bailleur Famille et Provence propose 2 nouveaux sites pour la mise en œuvre des JFDS :

- au Sud du quartier, au pied des bâtiments Cardalino, avec la possibilité de créer une vingtaine de parcelles,
- au centre du quartier, au pied du bâtiment Lou Rigaou, avec la volonté, par manque de disponibilité foncière, de créer une forme de jardinage en pied d'immeubles et balcons.

Le volet social se déploie sur plusieurs actions et thématiques en lien avec la vie du quartier :

- ateliers de sensibilisation au jardin et à l'environnement ;
- ateliers pédagogiques autour du compostage ;
- ateliers bricolages (avec les jeunes en service civique) ;
- chantiers jeunes (avec l'Addap 13),
- capitalisation des productions via une plate-forme web collaborative, feuille de chou mensuelle, photos...

Ces aménagements permettront notamment à la ville de candidater au **Label Eco Quartier** dans le cadre du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Encagnane** dont la convention devra être signée par l'ensemble des partenaires en début d'année 2017.

Le budget global pour la phase 2 recoupant le volet investissement (112 066€) et le volet social (79 600€) s'élève à 191 666€ répartis comme suit :

- Famille et Provence (16%)
- le CPIE (3%)
- le Fonds d'Innovation Sociale des entreprises sociales de l'habitat (21%)
- la Fondation de France (6%)
- La Région PACA (33%)
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (7,8%)
- La Ville (4,2%)
- La Métropole Aix-Marseille-Provence (9%)

Compte-tenu de la vocation d'intérêt général que le projet développe depuis 3 ans, notre collectivité doit pouvoir s'en saisir en s'engageant dans la temporalité et en le soutenant financièrement afin d'être acteur à part entière des bénéficiaires qui s'en dégagent sur le quartier.

Compte -tenu de ce qui précède, je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 8 082 € (huit mille quatre-vingt-deux euros) au bailleur social Famille et Provence ,
- **DIRE** que la somme sera imputée sur la ligne budgétaire ANRU 2 : 824-2031-908 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-634 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BAILLEUR
SOCIAL FAMILLE ET PROVENCE-

Présents et représentés : 53
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine MERGER', with a long horizontal stroke underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/12/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»